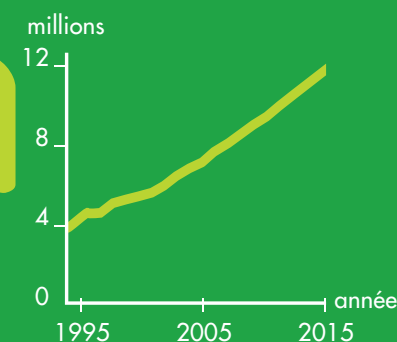




LES MALADIES CHRONIQUES, une priorité POUR L'ASSURANCE MALADIE

L'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques est un axe essentiel de la politique de l'Assurance Maladie pour aller au devant des besoins de ses assurés et leur offrir des services adaptés à leur situation. Au-delà du remboursement des soins, l'Assurance Maladie fait évoluer son métier et renforce son rôle d'assureur solidaire en santé.

“C'est dans cet esprit que l'Assurance Maladie a créé sophia, le service d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladies chroniques.”



Les enjeux de la prise en charge des maladies chroniques

- Le nombre de malades atteints d'affections de longue durée a doublé en 12 ans.
- Face à cette situation, la prise en charge de ces patients est un enjeu de santé publique majeur.

EFFECTIF DE PERSONNES EN ALD DU RÉGIME GÉNÉRAL ET PRÉVISIONS

La France comptait près de 3 millions de diabétiques fin 2009. Cette maladie, souvent perçue comme anodine, provoque des complications dont les conséquences peuvent être irrémédiables.

Face à cet enjeu majeur, il est nécessaire d'agir pour retarder l'évolution de la maladie. Cela demande d'inventer de nouvelles façons de soutenir les patients au quotidien, et de renforcer l'action des médecins traitants.

“ Le nombre de personnes diabétiques a quasiment doublé en dix ans. ”

C'est pourquoi l'Assurance Maladie a décidé de créer sophia, un service d'accompagnement pour les malades chroniques.

Je me réjouis de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre des projets d'amélioration de la qualité de vie des personnes ayant une maladie chronique.

Docteur Jean-Yves GRALL

Directeur général de la Santé,
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Pour en savoir plus
sur le service sophia :
0811 709 709*
ameli-sophia.fr

* Du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h.
Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Horaires métropole.

MALADES CHRONIQUES

Assurons à chacun un meilleur quotidien



 **sophia**

Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique.

Pour en savoir plus :

0811 709 709

Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

ameli-sophia.fr

SECURITE SOCIALE

 **L'Assurance
Maladie**

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT sophia

sophia est le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour les personnes atteintes de maladies chroniques, centré sur les besoins des patients et adapté à leur état de santé. sophia soutient les malades pour les aider à mieux vivre au quotidien et limiter les risques de complications.



sophia,
c'est simple,
confidentiel
et gratuit.

Un accompagnement personnalisé pour le patient

Le service sophia est adapté à l'état de santé et aux habitudes de vie du patient qui est accompagné en fonction de ses besoins, sur des thèmes qui le concernent.

Une démarche libre et volontaire

Chaque patient est libre de bénéficier de sophia et d'en sortir à tout moment sans conséquence sur la prise en charge de ses soins.

En relais du médecin traitant et des professionnels de santé qui suivent le patient.

sophia relaie et renforce l'action du médecin traitant et des professionnels de santé qui entourent le patient en l'aidant à mettre en pratique au quotidien leurs recommandations. sophia encourage ainsi le patient à devenir acteur de sa santé.

sophia, une mise en place concertée

sophia est le fruit d'un travail mené en concertation avec les associations de patients et les médecins. Un comité scientifique a été mis en place et regroupe notamment l'INPES, la HAS, l'Ordre des médecins, les syndicats de médecins, les associations de patients, les réseaux de santé, les sociétés savantes.

UN SERVICE POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE maladies chroniques

Le diabète, 1^{re} maladie prise en charge par sophia.

Les personnes ayant un diabète sont les premières à bénéficier du service sophia. Aujourd'hui, plus de **3 millions** de personnes sont atteintes par cette maladie, dont **8 sur 10 prises en charge à 100%** au titre d'une affection de longue durée.



PERSONNES CONCERNÉES :

- atteintes de diabète de type 1 et de type 2
- de plus de 18 ans
- prises en charge à 100% par le régime général de l'Assurance Maladie, c'est-à-dire en ALD (Affection de Longue Durée), pour un diabète ou une autre maladie.

L'asthme en 2013

sophia a vocation à être proposé à des patients atteints par d'autres **maladies chroniques** sur lesquelles il est possible d'agir. En 2013, le service sera expérimenté auprès des personnes ayant de **l'asthme**.



sophia
un service disponible partout en France

Après avoir été expérimenté dans 19 départements, le service est proposé sur l'ensemble du territoire.

- 1 850 000 personnes concernées
- 55 000 médecins traitants concernés

Un service POUR MIEUX VIVRE SON DIABÈTE

Une aide concrète et des conseils pour faciliter le quotidien.



sophia est un accompagnement adapté à la situation et aux besoins de chacun. sophia apporte une aide concrète et des conseils pour faciliter le quotidien de la personne ayant un diabète et l'aider à mieux vivre avec la maladie.

Un infirmier-conseiller en santé pour être bien accompagné

Infirmier expérimenté, il aide le patient à adapter au quotidien ses habitudes de vie avec des solutions concrètes: alimentation, activité physique, examens de suivi... Il contacte le patient par téléphone en fonction de ses besoins et de sa situation personnelle. Le patient peut l'appeler s'il le souhaite.

Des supports d'informations pour approfondir ses connaissances

La collection des **livrets Repères** et le site www.ameli-sophia.fr offrent des informations et des conseils pratiques permettant de mieux comprendre la maladie et ses complications.



« sophia et vous », un journal d'informations et de témoignages

Le journal «sophia et vous» offre à chaque saison l'occasion de partager le vécu d'autres patients qui ont trouvé des solutions face à la maladie, et l'expérience de professionnels de santé impliqués dans le suivi des patients.

